ceries et un estaminet rue de Tourcoing. Il travaille comme tisserand à l'usine de M. Bayart-Parent, à Tourcoing.

Mardi soir, après avoir quitté l'atelier vers 7 heures 1/2, M. Deschamps s'était attardé avec quelques amis et n'avait repris seul le chemin de Roncq que vers 9 heures 1/2.

Au moment où il passait auprès de la chapelle Cazier, M. Deschamps fut subitement attaqué par une ou plusieurs personnes qui lui étaient inconnues, et il reçut dans la région du ventre un violent coup d'une arme tranchante. La victime de cette lâche agression s'affaissa sur le sol et perdit connaissance.

Deux heures plus tard, étant revenu à lui, le malheureux tisserand, qui souffrait beaucoup et qui avait perdu beaucoup de sang, reprenait le chemin de son domicile ; la blessure était si douloureuse que le pauvre garçon ne pouvait avancer qu'avec beaucoup de difficultés et en soutenant des deux mains la partie blessée.

C'est avec une peine inouïe qu'il put atteindre son domicile où il arriva dans le plus lamentable état.

Mercredi matin M. le docteur Mahieu d'Halluin, a été mandé pour donner les soins nécessaires. La blessure comme nous l'avons dit plus haut a été causée ou par un couteau ou mieux par un ciseau ou tout autre instrument de ce genre. Cette blessure longue de deux à trois centimètres est considérée comme des plus graves par le médecin; craignant une issue fatale; la famille a fait appeler M. le curé de la paroisse pour donner au blessé les derniers secours de la religion.

M. Delattre commissaire de police de Roncq a de suite commencé une enquête.

Le mobile de cette lâche agression n'est pas encore défini, ce n'est pas le vol, puisque rien n'a été enlevé des poches de M. Deschamps. On croit se trouver en présence d'une vengeance, dans laquelle le malheureux tisserand, victime d'une erreur, aurait été frappé, alors que le coup était destiné à un autre.

Quoiqu'il en soit, le signalement d'un des auteurs, peut-être le seul, de cette lâche agression, a été donné à M. le commissaire. On espère que l'agresseur ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.

Bondues. — *Mouvement de la population.* — Voici tirés de l'état-civil de la commune les chiffres indiquant le mouvement de la population de Bondues pendant l'année 1895 :

Naissances, 81; enfants légitimes, 77; 37 du sexe masculin et 40 du sexe féminin, enfants naturels, 4; 2 garçons et 2 filles.

Mariages, 29; un divorce.

Décès, 79; 39 du sexe masculin et 40 du sexe féminin.

— *Chevaux et mulets.* — Le relevé des chevauq et mulets existant dans la commune au 1er janvier dernier a accusé 4 chevaux étalons, 142 hongres, 109 juments et 9 mulets,

— *Débits de boissons.* — On compte à Bondues 58 débits de boissons : cabarets et cantines, ce nombre comparé à la population de Bondues qui était de 3447 habitants au dernier recensement donne un débit pour 60 habitants.

Halluin. — *Un soldat d'Halluin mort à Madagascar.* — Les époux Deroo ont reçu, mercredi matin, par l'entremise de la Mairie, la triste nouvelle de la mort de leur fils Cyrille, qui faisait partie de l'expédition de Madagascar, et qui est décédé, le 13 octobre, dans un hôpital de campagne aux environs de Tananarive.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LES GRÈVES D'HALLUIN

L'avenir nous ménage sans doute encore plus d'une surprise : les ouvriers de M. Defretin ne sont pas rentrés mercredi, à 9 heures du matin, comme cela avait été convenu la veille; mais ici, ce n'est qu'un simple retard d'un jour, car le travail sera certainement repris aujourd'hui matin.

Les délégués qui se sont présentés dans la matinée ont demandé qu'il fut préalablement établi un tarif comprenant tous les genres de coutils, sur les bases qui avaient fait l'objet des dernières négociations. Ce tarif a été établi et a été remis aux ouvriers vers le soir.

La reprise du travail aura lieu aujourd'hui jeudi, à la rentrée de 6 heures du matin.

Une nouvelle grève. — C'est à l'établissement de M. Charles Lemaitre, fabricant de toiles, linges de table, toiles à matelas et coutils, qu'elle s'est déclarée mercredi, à la rentrée de l'après-midi : 48 tisserands en coutils ont demandé le rétablissement de l'ancien tarif, sur lequel il avait été fait une diminution, il y a environ un an. Il était encore question de faire une réduction sur ce nouveau tarif. Les ouvriers se sont retirés, et se sont aussitôt rendus à l'estaminet Picavet, pour se concerter.

On avait aussi parlé de réduire de 1 fr. la façon du satin; mais on a fait savoir ensuite que l'ancien prix serait maintenu.

Chez M. Fauchelle. — Mercredi matin, les bobineuses qui ont cessé le travail depuis samedi dernier, ont envoyé quatre délégués: non-seulement il leur a été dit qu'il n'y avait pas à s'attendre à une augmentation, mais on a voulu leur remettre leurs livrets qu'elles ont, du reste, refusé d'accepter.

Chez M. Gratry. — Il n'y a absolument rien à dire de nouveau, en ce qui concerne cet établissement; le patron n'est pas venu à Halluin et il n'y a pas eu de délégation.

Entraves à la liberté du travail. — Nous avons annoncé, il y a une quinzaine de jours, l'arrestation du nommé Verrhaest, pour voies de fait, sur le tisserand Coussens, qui avait repris le travail. L'affaire est venue mercredi au tribunal de Courtrai : Verrhaest a été acquitté.

LILLE

L'Institut Pasteur de Lille. — Nous recevons communication de la statistique du traitement préventif de la rage, à l'Institut Pasteur de Lille, du 15 février 1895 au 1er janvier 1896.

Il résulte de cet intéressant document que, pendant cette période, 61 malades originaires du département du Nord et 48 du Pas-de-Calais, soit en tout 109 personnes, ont été traitées à l'Institut Pasteur de Lille. Les communes ou villes qui ont fourni le plus de sujets sont : Lille, 13; Calais, 9; Lambersart, 6; Verlinghem, Hergnies, Drocourt, chacune 5; Boulogne, Busnes, Rouvroy, chacune 4; Bauvin, Dunkerque, Estaires, chacune 3.

La durée moyenne du traitement pour chaque personne a été de 18 jours. Il n'y a eu aucune mort.

Les animaux mordeurs ont été : chats 8 fois, chiens 101 fois. Dans la grande majorité des cas, c'est-à-dire 73 fois sur 109, la rage de l'animal mordeur avait été constatée soit par examen vétérinaire, soit par le développement de la rage chez des animaux mordus par lui inoculés avec son bulbe. Dans 36 cas seulement, les animaux étaient suspects de rage.

A titre de comparaison, disons que le nombre des personnes mordues traitées à l'Institut Pasteur de Paris avait été, en 1893, de 107 pour la région, dont 56 pour le Nord et 51 pour le Pas-de-Calais, et, en 1894, de 102, dont 34 pour le Nord et 68 pour le Pas-de-Calais.

Pendant les trois dernières années, en supposant qu'il n'y ait point eu de personnes originaires du Nord et du Pas-de-Calais traitées à l'Institut Pasteur de Paris, le nombre des cas serait donc resté à peu près stationnaire.

Mais si l'on envisage seulement les deux départements les variations sont assez assez sensibles :

	1896	1894	1895
Nord	56	34	61
Pas-de-Calais	51	68	48

A titre de simple curiosité, disons que, si l'on consulte les noms des communes d'où sont originaires les personnes mordues, on trouve que 59 des cas sur 109, soit plus de la moitié, proviennent des arrondissements de Lille et de Béthune et que le « centre de la rage » serait assez exactement une ligne qui partant d'Armentières se dirigerait vers Lens. Aux savants à expliquer cette particularité.

En terminant, disons que l'Institut Pasteur de Lille, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il sera prêt dans quelques semaines à fournir aux médecins de la région du serum pour guérir la *la fièvre puerpérale*, *l'érysipèle* et la *fièvre scarlatine.*

Si quelqu'un de nos lecteurs possédait un cheval sain, âgé de moins de douze ans, mais mis hors de service par une boiterie ou une infirmité aux jambes, et qu'il veuille bien en faire don à l'Institut Pasteur de Lille, l'offrande serait acceptée avec reconnaissance par cet établissement, qui se trouve dans la nécessité d'augmenter le nombre de ses chevaux immunisés en vue de pouvoir subvenir à tous les besoins.

Tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort concernant les cantons de Lille-Est et Lille-Nord ont eu lieu dans la journée de mercredi.

Pétitions agricoles. — M. E. Loyer, député de la 2e circonscription de l'arrondissement de Lille, a déposé, lundi, sur le bureau de la Chambre des députés, la pétition suivante qui lui a été adressée au nom de l'*Association agricole de Wavrin* :

« Les soussignés,

» Considérant que, pour être équitable et véritablement démocratique, l'impôt doit être également perçu sur des choses égales par le revenu ;

» Considérant que des charges énormes pèsent sur l'agriculture, notamment au point de vue des impôts, puisqu'elle paie 30 0/0 de son revenu, tandis que les autres classes ne paient que 17, 12 et 4 0/0;

» Considérant que l'impôt foncier ou impôt sur le revenu du sol est une des grandes causes de cette surcharge de l'agriculture et que, d'autre part, il n'a son correspondant véritable ni dans l'industrie, ni dans le commerce;

» Considérant qu'il est de l'intérêt de la France entière que l'agriculture soit prospère.

» Emettent le vœu que le principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties soit supprimé ».

Suivent quatre-vingt-dix-sept signatures des cultivateurs de Wavrin.

Les signatures légalisées par M. le docteur Pinieaux, maire de Wavrin.

Une agression sanglante sur la Grand'Place. — Des cris « au secours ! » étaient poussés sur la Grand' Place, vers minuit et demi, dans la nuit de mardi à mercredi. Les passants accoururent et s'assemblèrent devant la *Taverne de Strasbourg*, où un individu gisait sur le trottoir, ne donnant plus signe de vie.

Il venait d'être frappé par un sieur Henri Houzé, 25 ans, plongeur à la *Brasserie Universelle*, et demeurant rue des Tanneurs, 31. L'agresseur fut bientôt arrêté et conduit à la permanence en même temps que la victime y était transportée.

Après des soins énergiques, le blessé reprit ses sens et déclara se nommer G. D..., 53 ans, courtier en huiles, rue des Canonniers, 5 bis.

Il raconta ensuite qu'après avoir passé la journée à Wattrelos et à Roubaix, il était rentré à Lille vers neuf heures et demie du soir. En sortant d'un café de la Place, il se croisa avec son agresseur, qui, sans mot dire, lui lança un vigoureux coup de poing à la figure. En tombant sur le trottoir, M. D... se blessa grièvement à la nuque.

Houzé, qui était ivre, a reconnu au commissariat avoir frappé sa victime sans autre motif que l'envie de donner un beau coup de poing.

Après interrogatoire, il a été maintenu en état d'arrestation et sera déféré au parquet.

M. D.... après avoir été examiné par M. le docteur Richez, a été reconduit en voiture à son domicile.

Un vol de 3.000 francs à Lille. — Une cabaretière de la rue de Philadelphie, Mme Rosine Vanot, qui tient l'estaminet du Cœur d'Arras, avait à son service un jeune domestique Henri Trapmans.

Lundi matin, Mme Vanot ne voyant pas descendre son domestique, monta dans sa chambre, mais celle-ci était vide.

Prise de soupçons, elle visita dans sa cuisine un meuble qui renfermait un coffret, contenant une somme de 3000 francs environ, en valeurs diverses, produit de ses économies.

Mais, le coffret avait disparu avec le domestique.

Mme Vanot a porté plainte au commissaire de police; le voleur n'a pu être arrêté; on le croit en Belgique.

Tentative de suicide d'une jeune fille. — Mercredi, vers 9 heures du soir, une couturière, Maria Chanvillon, âgée de 37 ans, habitant, rue d'Artois, a tenté de se suicider en absorbant un poison.

La malheureuse a reçu aussitôt les soins d'un médecin qui lui a donné un contre-poison et l'a fait admettre à l'hôpital Ste-Eugénie.

Une manifestation à Bergues. — Lundi soir, une centaine d'individus sans travail se sont assemblés devant le poste de police, en criant : « Du travail, du travail. »

Les agents sortirent, mais ils furent accueillis par les cris de « lâches, fainéants, etc. »

Un nommé Henri Vanziughel, qui semblait être le meneur de la bande, a été arrêté, après une vive résistance.

La gendarmerie prévenue est accourue, et ce n'est qu'avec peine que le rassemblement a pu être dispersé.

Plusieurs autres arrestations ont été opérées.

Bourse linière. — La situation générale de l'industrie linière continue d'être satisfaisante. La demande pour la toile est active, aux pleins prix Les affaires en fils mouillés sont un peu moins animées; la demande reste très active pour les fils secs, dont les prix tendent à la hausse.

Les lins de pays se vendent facilement à de bons prix. Un peu moins d'affaires que la semaine dernière en lins de Russie; les transactions ont surtout porté sur le livrable; prix sans changement.

Marché au blé de Lille du 22 janvier 1896 (cours commercial). — On demande toujours les blés de 14 à 15 fr. 50 les 80 kilos.

La culture n'offre pas beaucoup.

La boulangerie, les farines sont tenues de 26 à 27 fr.

La boulangerie, qui a d'assez forts marchés à prendre, achète peu.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 22 janvier.* LA JOURNÉE DES OUTRAGES. — I. Est appelée, sous la prévention d'infraction à un arrêté d'expulsion, une femme de quarante-quatre ans, Léonie Croquette, journalière, sans domicile fixe. Elle a déjà subi vingt quatre à vingt-cinq condamnations ; la dernière prononcée comportait outrage aux magistrats; en 1892, elle a été aussi poursuivie pour incendie.

— Pourquoi êtes-vous rentrée en France? lui demande M. le Président. Parce que je ne m'habituais pas en Belgique, répond l'inculpée.

Le Tribunal lui inflige une peine d'une année d'emprisonnement.

Aussitôt se tournant vers les juges, Léonie Croquette s'écrie : « Vous êtes un tas de voyous, un tas de fainéants, vous méritez que je vous f... mon sabot par la g.... »

Cette sortie qui n'est rien moins que parlementaire a pour effet d'entraîner contre elle un complément de peine; elle voit ajouter à sa première année deux autres ans d'emprisonnement.

II. Cinq ou six minutes après s'asseyait sur le banc des prévenus un certain André Joachim, 47 ans, menuisier, sans domicile fixe.

Lui aussi, expulsé, est rentré en France sans autorisation : il a aussi un casier émaillé d'une dizaine de condamnations.

Interrogé sur les raisons qui l'ont amené à enfreindre l'arrêté, Joachim répond d'un air rogue : « Je suis venu ici, parce que c'est mon affaire et pour vous donner de l'ouvrage à vous autres. »

Le début était bon : on sentait que les succès de la Croquette précédente, lui troublaient le cerveau; aussi, à peine a-t-il entendu prononcer contre lui une peine d'un an que, de l'air gracieux que l'on devine, il dit, en se tournant vers le bureau du Tribunal : « Vous êtes des vaches et des fainéants. »

La conséquence inévitable ne se fait pas attendre; il lui est infligé à lui trois ans, sans confusion avec l'autre peine.

— Comme ça, vous êtes gentils, conclut Joachim en retournant à sa place.

Ce double incident avait jeté quelque émoi dans l'assistance et aussi parmi les détenus placés sur l'un des côtés de la salle d'audience.

CHAPITRE DE LA CONTREBANDE. — Le jeune Gustave Engelaere, 14 ans, à Neuville, arrêté au hameau du Risquons-Tout près du potage Samin, est remis à ses parents et condamné à cinq cents francs d'amende.

VIVE LA SOCIALE, tous les agents sont des canailles, criait un passant ivre, rue des Longues-Haies, à Roubaix, dans la soirée du dimanche 18 janvier.

L'agent Averbeke, qui entendit la chanson, cueillit le monsieur et le mena au poste. A l'audience, Rigobert Potteau — c'est le délinquant — manifeste tous ses regrets.

Il est condamné à huit jours de prison et cinq francs d'amende avec sursis.

UN JUGEMENT DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING du 14 novembre dernier qui avait condamné pour violences légères Jules Bayart, 27 ans, rue St-Roch à un jour d'emprisonnement avait été frappé d'appel par ce dernier: après avoir entendu les explications du prévenu le tribunal confirme la décision.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les exemptions temporaires d'impôts pour les constructions nouvelles

Roubaix, le 16 janvier 1896.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix,*

Je crois devoir relever les inexactitudes dans l'information publiée dans plusieurs journaux de la région la semaine dernière, relativement à la contribution foncière afférente aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions.

Après avoir rappelé que, pour jouir de l'exemption d'impôt jusqu'au commencement de la troisième année qui suit l'achèvement des travaux, les propriétaires doivent faire une déclaration à la mairie dans les quatre mois de l'ouverture de ces travaux, l'autre de cet article prétend que ces dispositions bienveillantes auraient été abrogées, et que, depuis le 1er janvier 1896, elles ne seraient plus en vigueur.

C'est sur ce dernier point qu'une regrettable confusion s'est produite dans l'esprit du rédacteur de la note dont il s'agit.

La loi du 3 frimaire an VII, qui a établi les bases de notre système d'impôt foncier a prévu certains cas d'exemption soit permanente, soit temporaire.

Les exemptions temporaires, qui seules doivent retenir notre attention, sont de deux sortes : les unes ont trait à l'industrie, les autres sont dans l'intérêt de l'agriculture.

C'est à la première catégorie de ces exemptions que se rattache la matière des constructions nouvelles et reconstructions. Réglementée à l'origine par l'art. 88 de la loi de frimaire, cette matière l'a été *à nouveau par la loi du 8 août 1890* (art. 9 et 10) laquelle, quoi qu'en pense votre collaborateur, *est toujours en vigueur et n'a nullement été abrogée.*

D'où vient maintenant la confusion dont je vous entretenais tout à l'heure ?

De ce fait que la loi récente du 17 juillet 1895, relative aux contributions de l'exercice 1895, renferme un article ainsi conçu :

« Art. 15. — L'art. 117 de la loi du 3 frimaire an VII, » relative à la répartition et à l'assiette de la contribution » foncière, est remplacé par le suivant :

» Pour jouir de ces divers avantages, le propriétaire » devra former une réclamation dès l'année qui suivra » celle de l'exécution des travaux et dans les trois mois » de la publication du rôle. Cette réclamation sera pré- » sentée, instruite et jugée comme les demandes en dé- » charge ou en réduction concernant la contribution fon- » cière des propriétés non bâties. »

« Sont abrogés les art. 118, 119 et 120 de la même » loi. »

Voyons donc quels sont les avantages dont parle cet article 117.

Ils se rattachent exclusivement aux exemptions temporaires de la deuxième catégorie ci-dessus, c'est-à-dire celles instituées dans l'intérêt de l'agriculture.

C'est ainsi que les semis et plantations de bois sur le sommet et le penchant des montagnes, sur les dunes et dans les landes, sont exempts de tout impôts pendant 30 ans ; c'est ainsi que la cotisation des marais desséchés ne peut être augmentée que 25 ans après le dessèchement (art. 111) ; c'est ainsi encore que les terrains en friche mis en diverses cultures jouissent de privilèges analogues (art. 112, 113, 114) de même que les terrains, déjà en valeur, mis en bois ou en vignes (art. 115 et 116.)

Tous ces avantages étaient essentiellement subordonnés à la nécessité d'une déclaration, — déclaration que la loi de 1895 a supprimée pour soumettre les propriétaires intéressés aux dispositions nouvelles que je citais plus haut.

Mais, ce qu'il importe de préciser — et ce qui est, en somme le point intéressant pour nos concitoyens — c'est que l'ancien article n'ayant jamais réglementé les constructions nouvelles et les reconstructions, le nouveau texte de cet article *n'a rien changé à leur situation respective, et ne leur porte conséquemment aucun préjudice.*

J'ai dit et je répète que cette matière des constructions nouvelles, régie jusqu'en ces dernières années par l'art. 88 de la loi de primaire, l'est actuellement par une loi de 1890; et c'est précisément l'exposé des motifs de cette loi qui va fournir, à l'appui de ce que j'avance un argument décisif.

On y lit en effet :

« L'article 9, (celui qui prescrit une déclaration à la » mairie dans les quatre mois de l'ouverture des tra- » vaux) *contient une innovation....* Il a été démontré » qu'un nombre relativement élevé de constructions » nouvelles échappent à l'impôt, malgré les recherches » du service des contributions directes. Cela s'explique » facilement par le fait que ce personnel est peu nom- » breux et que les opérations multiples dont il est chargé » ne lui permettent pas toujours de se livrer aux re- » cherches nécessaires pour découvrir les constructions » peu apparentes ou élevées dans les quartiers ou hameaux » écartés. L'intérêt du trésor et la justice distributive » exigent que chacun paie ce qu'il doit; aussi, *tout en* » *maintenant* pour les propriétés nouvellement construi- » tes *l'exemption de deux ans accordée par la loi du 3* » *primaire an 7* (art. 88) *nous la faisons dépendre d'une* » *déclaration* qu'il sera facile à tout propriétaire de faire » à la mairie du lieu où sera érigée la construction.

La conclusion à tirer, c'est que les nombreux lecteurs, Monsieur le Directeur, que la note publiée la semaine dernière a dû émouvoir, peuvent reprendre confiance.

Aussi longtemps qu'on n'aura pas abrogé la loi de 1890, ils continueront à jouir, durant les deux années qui suivent l'érection de nouvelles constructions, de l'exemption de l'impôt foncier afférent aux propriétés bâties.

Je vous présente, Monsieur le Directeur, mes civilités distinguées.

J. VÉRONE,
rue de Lille, 8, Roubaix.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 22 janvier 1896.* — Camille Tant, rue Turgot, cour Vandamme, 15. — Théophile Verhelst, rue de la Guinguette, 110. — Aurélia Deplechin, rue du Parc, 8. — Julien Planquelle, rue Saint-Laurent, 41. — Sévère Ackermann, rue Saint-André, 5 — Léonie Lepoutre, rue des Fondeurs cour Vienne, 1. — Sara Sarteaux, rue de France, cour Chevalier. — Germaine Sibille, rue du Moulin, cour Brabant, 5. — *Mariage.* — Victor Hauneuse, fileur, 35 ans, rue de Sébastopol, 58 et Palmyre Fournier, tailleuse, 26 ans, rue de Soubise, 24. — *Décès.* — Marie Gilmez, 15 ans, 11 mois, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 37. — Gaston Wigmeels, 4 ans, rue Denain, 50. — Jean-Baptiste Plaisant, 22 mois, rue d'Estaing. — Pauline Desmet, 78 ans, rue du Fort, 10

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mercredi 22 janvier.* — Marie Hanno, rue du Blanc-Seau. — Prosper Declercq, pont rompu. — Julie Vermandel, rue du Tilleul. — Marie Dhooghe, maternité. — *Mariages.* Pierre Carton, 57 ans, sans profession et Honorine Desvenain, 54 ans, tailleuse. — Théodule Anno, 27 ans, domestique, et Palmyre Dael, 29 ans marchande. — Florimond Loridant, 29 ans, fermier et Marie Tiberghien, 17 ans, sans profession. — Henri Pattyn, 37 ans, employé et Julie Dupont, 31 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Emile Robert, 1 mois 10 jours, rue du Niot. — Paul Lepez, 1 mois 10 jours, rue de la Blanche-Porte. — Justine Deroy, 61 ans 6 mois, sans profession, rue de Gand, 36. — Marie Lenseigne, 45 ans 6 mois, sans profession, rue Sainte-Germaine 52. — Lucien Vandevoorde, 11 mois 12 jours, rue du Chêne-Houpline. — Pierre Vandevoorde, 1 mois, Blanc-Seau.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUBRON-DELADERIÈRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste-Jean-Baptiste DUBRON, docteur en médecine, décédé à Roubaix, le 21 janvier 1896, à l'âge de 48 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 23 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 24 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, d'où son corps sera conduit à la gare pour être inhumé au cimetière d'Arras. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Trichon, 65. — Un Salut Solennel sera célébré le vendredi 24, en l'église Saint-Sauveur. — Réunion à la gare d'Arras, à 3 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille WYMEES-DUMORTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Gaston-Marcel-Joseph WYMEELS, décédé à Roubaix, le 21 janvier 1896, à l'âge de 4 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le jeudi 23 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Denain, 50, à 2 h. 1/2.

NORD

Une source de pétrole dans le Cambrésis. — On a annoncé qu'on venait de découvrir une source de pétrole à la Groise, commune du canton du Cateau et que M. Gosselet, doyen de la faculté des sciences de Lille, aurait reconnu la réalité de cette découverte.

Il faut en rabattre un peu, si l'on en juge par la lettre que voici qui a été adressée à l'*Echo du Nord* par M. Gosselet :

« Vous me demandez des renseignements sur le pétrole de la Groise. Il m'est impossible de répondre à plusieurs de vos questions. Voici ce que j'ai vu :

» La source sort d'un tuyau de drainage posé le long d'une rue du village. Lors de ma visite, on voyait à la sortie du tuyau, dans le ruisseau du Toillon, quelques filaments de liquide qui ne se mélangeaient pas à l'eau ; en y plongeant un chiffon, il prenait une légère odeur de pétrole. J'ai fait découvrir le drain à 150 mètres environ de son déversoir et recueillir l'eau qui en sortait. L'odeur était alors très caractérisée et les linéaments de pétrole abondants La présence du pétrole est donc hors de doute, mais ce qui l'est moins, c'est son origine.

» Le drain sort de la cave d'un cabaretier, marchand de pétrole, et à deux mètres au-dessus du drain, près de l'endroit où je l'ai fait découvrir, on a construit, il y a quelques semaines, un hangar pour remiser les barils de pétrole. Aussi la pensée qui s'impose, c'est qu'il faut chercher dans des épanchements voulus ou accidentels l'origine du pétrole. Le cabaretier affirme qu'il n'a pas laissé couler de pétrole, et la quantité recueillie depuis le 1er janvier est trop considérable pour supposer qu'elle résulte d'un suintement inaperçu. En outre, des personnes honorables ont affirmé devant moi que depuis plusieurs années le ruisseau contient du pétrole, après les grandes pluies,

» Le terrain de la Groise n'a aucune analogie géologique avec les terrains d'Alsace, d'Amérique ou du Caucase qui produisent le pétrole : mais l'origine de ce liquide est encore trop incertaine pour que l'on puisse dire *à priori* qu'il est *géologiquement impossible* qu'il y en ait à la Groise.

» Aussi, en présence de l'émotion du public, j'ai engagé le maire, l'honorable M. Largillière, à faire quelques travaux pour s'assurer si l'écoulement du pétrole se borne au drain ou s'il a une certaine étendue.

» En même temps j'ai remis à mon collègue, M. Buisine, professeur de chimie industrielle à la faculté des sciences de Lille, un échantillon de pétrole qui m'a été donné par M. Largillière. Il nous dira très prochainement si c'est du pétrole naturel ou du pétrole de commerce. »

Les votes des députés. — Madi, la Chambre a adopté par 400 voix contre 86 (chiffres rectifiés), l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation de M. Vaillant, relative aux mesures à prendre contre le chômage.

Voici comment se sont repartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

Ont voté *pour* l'ordre du jour pur et simple : MM. Carpentier-Risbourg, Coget, Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard, Achille Fanien, Georges Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Lepez, Michau, de Montalembert, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Sever (colonel), Weil-Mallez.

Contre: MM. Basly, Défontaine, Jules Guesde, Lamendin.

Se sont abstenus : MM. Achille Adam, Boudenoot Jules Dansette, Dussaussoy, le général Iung Le Gavrian, l'abbé Lemire Ernest Loyer, Plichon, Tailliandier.

Absent par congé : M. Henry Cochin.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 *Jeudi 23 janvier 1896* Rid. 8 h.

Au bénéfice de M. Charles Gauthier, fort 1er ténor

LE TROUVÈRE

Grand Opéra en 4 actes et 9 tableaux. Musique de Verdi.

Au 3e acte : La Gitanilla par les dames choryphées du ballet. Grand Pas de la Bohémienne dansé par Mlle Linda Pastore et les dames du ballet.

Entrées de faveur suspendues.

Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

BELGIQUE

Chambre des Représentants. — *Séance du 22 janvier.* — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Beernaert.

Le président constate, avec regret, que vingt membres à peine sont présents au début de la séance.

« Je préviens la Chambre, dit-il, que, si cela continue, j'userai des droits que me confère le règlement, et qu'à l'avenir, je ferai l'appel nominal ! » (Très bien sur divers bancs.)

M. le président demande ensuite à M. le Ministre des finances s'il ne consentirait pas à ce que le second vote sur les alcools fut renvoyé à plus tard, afin de ne pas interrompre la discussion sur les tabacs.

M. le ministre estime que ce renvoi serait déplorable, puisque le Sénat doit s'occuper de cette loi sans retard.

M. le Président donne ensuite lecture d'une proposition due à MM. Heuse, Theodor et Magnette, modifiant l'art. 253 du Code civil sur le divorce.

« Quand conviendra-t-il à l'un de ces membres, demande M. Beernaert, de développer cette proposition? » (Silence prolongé).

... Je constate que ni l'un ni l'autre de ces messieurs n'est présent, fait remarquer M. le Président.

M. Denis demande le monopole du tabac, puis M. Heuse annonce qu'il a l'intention d'interpeller le ministre de l'intérieur sur les élections de Berchem, Alost et Ypres. Cette interpellation est renvoyée à mardi prochain.

Après une observation de M. Wœste, en réponse à quelques critiques de détails de M. Dirickx, au projet du gouvernement, la séance est levée.

Bruxelles. — Plusieurs journaux belges rapportent qu'un bruit sinistre circulait en ville mardi soir. On s'annonçait que le président de la République française avait été assassiné.

A Anvers on a fait courir une nouvelle qui a mis la population en émoi : la mort du roi Léopold.

On se demande d'où viennent ces informations aussi étranges que déplacées.

Le dramatique suicide du canal de Willebroeck. — *L'identité de la victime.* — Nous avons relaté le suicide d'une femme qui, la tête enveloppée d'un châle et les jambes liées, s'était jetée dans le canal; on a établi l'identité du cadavre, qui est celui de Mme veuve P..., âgée de 60 ans, domiciliée rue du Gentilhomme.

Les grèves à Gand. — Les ouvriers de la filature de lin de M. Voortmann qui s'étaient remis au travail n'ont pu s'accorder avec leur patron au sujet des améliorations promises par ce dernier.

Les ouvriers ont tous quitté le travail et se sont remis en grève pour la troisième fois.

La grève à Roulers. — Tous les ouvriers de M. Wyckhuyse ont repris la besogne hier, à l'exception d'une vingtaine auxquels on a restitué leur livret. Rien n'est changé dans la situation des ouvriers.

M. Wyckhuyse leur accordera une indemnité, pour la perte qu'ils ont subie pendant le temps de la grève.

La catastrophe d'Ottignies devant le tribunal correctionnel de Nivelles. — Cette affaire est venue mercredi devant le tribunal correctionnel de Nivelles.

Les prévenus, Eugène Dewez, sous-chef de gare à Ottignies, et Guillaume Bouvy, aiguilleur, sont, nous l'avons dit, inculpés d'avoir, par défaut de prévoyance ou de précaution, causé la collision du 6 octobre, collision qui amena la mort de vingt et un voyageurs et agents de l'administration et occasionna des lésions corporelles à cent treize autres personnes.

Mme Sohet, veuve du mécanicien tué, se constitue partie civile et réclame 50.000 francs de dommages-intérêts à l'Etat.

Un homme écrasé à Guillemins-Longdoz. — Un horrible accident est arrivé, mardi soir, sur la ligne de Guillemins-Longdoz. Un machiniste Auguste Lahaye, âgé de 42 ans, fut atteint et culbuté par une locomotive du dépôt de Renory, revenant à vide des Guillemins. Le pauvre machiniste a été littéralement écrasé.

Un drame de famille à Temploux (Namur). — Depuis de nombreuses années, les frères Wilmet vivaient en complète mésintelligence, séparés par de nombreuses questions d'intérêt.

A la suite d'une querelle dans la demeure de l'un d'eux, cordonnier de son état, ce dernier saisissant le tranchet qui se trouvait sur son établi, se précipita sur son frère et lui porta un coup de son arme terrible. Le malheureux tomba foudroyé. Le meurtrier a été arrêté.

Mouscron. — *Le crime de la rue de Tourcoing.* — *La descente du Parquet.* — Le Parquet de Courtrai, représenté par MM. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi, De Haene, juge d'instruction, Boutteus, greffier, et Peel, médecin-légiste, a fait, mercredi, à 8 heures 41, une descente à Mouscron, pour instruire le crime commis mardi, à quatre heures du soir, par Charles Rys, ouvrier maçon. Nous avons dit que cet homme, au cours d'une discussion, a tué son beau-frère, Jean-Baptiste Pollet, en lui portant un coup de canif en plein cœur.

Les magistrats après avoir examiné le cadavre de la victime, déposé à l'hôpital, se sont rendus au commissariat de police, où ils ont interrogé le meurtrier, ainsi que plusieurs témoins. Charles Rys qui, au moment de son arrestation, avait nié son crime, a fait à M. le Procureur du Roi, des aveux complets. En versant d'abondantes larmes, il a déclaré que son beau-frère l'avait provoqué, en lui portant un coup de marteau sur la tête, après lui avoir égratigné la figure. En effet, Rys porte les blessures qu'il énumère.

Le marteau en question a été saisi chez Mme Vve Pollet, mère de la victime, au « Froidchamps. »

L'autopsie du cadavre sera pratiquée aujourd'hui, jeudi.

Le parquet est retourné à Courtrai par le train de 11 heures 49. Quant au meurtrier, c'est en voiture qu'il a été transféré mercredi après-midi, à la prison de cette ville.

— *Un singulier horloger.* — Les gendarmes Lefebre et Crové qui, mercredi, à 10 heures du matin, sortaient de la gare, remarquèrent, rue du Gaz, à Mouscron, un individu qui présentait une montre à un marchand de légumes qui stationnait là avec sa charrette. A la vue des gendarmes, l'homme à la montre prit sa course.

Bientôt rejoint, il a déclaré se nommer Edouard Mailliard, âgé de 50 ans, terrassier à Fontaine-l'Evêque. Conduit à la gendarmerie, Mailliard a été trouvé porteur d'une foule d'articles d'horlogerie : chaînes, montres, etc. Six montres en argent portant les numéros 32.019, 995, 10,589, 27,908, 430, 1,848, et deux en argent doré, portant les numéros 58,172 et 1,173, ont été saisies sur lui. Il n'a pu fournir d'explications suffisantes.

Aussi ce singulier horloger ambulant, qui s'enfuit à la vue des gendarmes, a-t-il été maintenu en état d'arrestation et transféré à Courtrai, à la disposition de M. le Procureur du Roi.

— *Une extradition.* — Mercredi, vers trois heures de l'après-midi, la gendarmerie de Mouscron a remis entre les mains des gendarmes de Tourcoing, un extradé, Camille Roudaert, âgé de 27 ans, cultivateur, domicilié à Roubaix, poursuivi par le parquet de Lille pour vol et dont le gouvernement français avait demandé l'extradition. Roudaert avait été arrêté il y a environ un mois à Mouscron ; il a été dirigé sur la prison de Lille.

— *Un convoi d'expulsés.* — La gendarmerie de Mouscron a remis mercredi après-midi, vers 4 heures, à la frontière un convoi de dix expulsés, parmi lesquels se trouvaient neuf sujet français et un norvégien.

Dottignies. — *Les travaux de voirie vicinale.* — Un arrêté royal en date du 5 janvier, paru au *Moniteur* de mercredi, accorde, à la commune de Dottignies, un subside de 1,000 fr., pour contribuer au paiement des dépenses résultant de l'exécution des travaux de voirie vicinale.

Courtrai. — *Les travaux d'hygiène publique.* — Un arrêté royal en date du 6 janvier, paru au *Moniteur* de mercredi, alloue aux communes ci-après désignées, un subside pour contribuer au paiement des dépenses résultant des travaux d'hygiène publique : Deerlyk, 72 fr.; Lauwe, 100 fr.; Courtrai, 7.250 fr., et Roulers, 1 500 fr.

Courtrai. — TRIBUNAL DE 1re INSTANCE. — *2e chambre correctionnelle. — Audience du 21 janvier 1896. — Coups et blessures.* — De ce chef une peine de 8 jours d'emprisonnement est prononcée contre Van Elslander Gustave, tisserand à Halluin.

— Peine de 15 jours de prison, par défaut, contre Coutsien Gustave, ouvrier à Herseaux.

— Comparaissaient pour un même fait Vanbelleghem Clémence cabaretière, Nollet Emile ouvrier tous deux à Mouscron et Van Wambeke Pierre, charpentier à Roubaix. La première a été condamnée à 15 jours de prison les deux autres sont acquittés.

Vol. — Pour vol simple, une peine de 3 mois et une amende à Verscuuere Henri, tisserand à Courtrai.

— Pour le même délit commis avec effraction, Posthume Antoine-François, peintre à Mouscron, détenu, s'entend condamner à 2 ans de prison et 5 ans de surveillance de la police.

— *Abus de confiance.* — Sous cette inculpation Vandeghinste Julien, marchand de sable à Courtrai, est condamné à 1 mois de prison et 26 francs d'amende.

— *Calomnie.* — De ce chef, Hannart Auguste, bâtelier à Menin, est condamné à 8 jours d'emprisonnement et 25 francs d'amende.

— Audience du 22 janvier 1896. — *Les grèves d'Halluin* — Aujourd'hui comparaissait du chef d'atteinte au libre exercice du travail le nommé Verraes Charles-Joseph, tisserand à Halluin. La prévention a été écartée et le prévenu acquitté.

— *Vol.* — Accusé de vol avec escalade Devlieger Georges, détenu, est condamné à une peine de 6 mois de prison et une amende légère.

— *Menaces et bris de clôture.* — Pour menaces par gestes, Terrasse Ferdinand, ouvrier agricole à Courtrai est puni d'une amende de 26 francs, avec sursis.

— Coulon Prosper, tisserand à Courtrai, comparaissait sous la triple prévention de coups, bris de clôtures et menaces, la peine prononcée est trois fois 8 jours de prison et une amende légère. Pour bris de clôture, Coulan Louis qui comparaissait avec lui reçoit 8 jours de prison.

— *Calomnie.* — Du chef de calomnies et de coups étaient poursuivis Nollez Henri, rattacheur à Mouscron, et Van Belleghem Clémence, ménagère de la même localité. Mollez est condamné à un emprisonnement de 15 jours et une amende ; Van Belleghem est acquittée.

— *Coups et blessures.* — Sous cette prévention est condamné à huit jours de prison Vandenberghe Jules, chauffeur à Mouscron. — A la même peine pour même fait Vermont Henri, ouvrier de fabrique à Mouscron.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Tourcoing

Séances des 19 et 20 janvier

DÉSIGNATION DES CAISSES	VERSEMENTS nomb	VERSEMENTS sommes	REMBOURSEMts nomb	REMBOURSEMts sommes
Tourcoing dim.	259	42 475 ..	250	43.390 18
Tourcoing lundi.	144	36.507 ..	202	31.423 04
Blanc-Seau	10	4 040 ..	22	10.821 65
Croix-Rouge	20	2 449 .	11	666 15
Halluin	11	2.300 ..	43	5.157 91
Linselles	3	215 ..	65	3.860 41
Roncq	17	4.979 ..	46	5.873 10
Bondues	14	3 127 ..	11	2.582 ..
Bousbecque	3	250 .	19	2 916 71
Neuville	9	1.897 ..	17	1.247 36
Mouveaux	13	3.210 ..	13	1.298 88
TOTAL	503	101 449 ..	699	109 237 43

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier, ROBITAILLE.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — La sixième exposition de pigeons à l'estaminet d « Pigeon blanc » au Blanc-Seau, chez M. Emile Castel, aura lieu le dimanche 26 janvier prochain. Les exposants sont MM Demulder, Allewaert, Fourmeau, Louis Carrette et Cie.

— C'est dimanche, 29 janvier, qu'aura lieu, au local du « Cercle Union », rue Fauvrée, l'exposition-concours d'honneur de tous les pigeons qui ont été primés dans les expositions-concours précédents. La mise est fixée à 50 centimes.

COMBATS DE COQS

TOURCOING. — Dimanche, 26 janvier, aura lieu à l'Ours, le rendage de la partie de 100 francs, les paires de plaisir à 20 francs, contre MM. Desmet et Cie place Saint-Jacques. On sait que la société de l'Ours a les deux bonnes paires en retard, aussi ne perdant pas courage elle a choisi pour cette partie trois coqs de première force. En plus, d'importants paris sont déjà engagés. Un souper pour 40 personnes sera joué sur le 2 de 3. La mise au parc aura lieu à 3 heures 1/2 précises avant la partie contre Roulers.

— La société des « Jeunes amis réunis » établie chez MM. Desrousseaux, à l'« Ours » à Tourcoing, informe les amateurs de coqs barbarie écossais, qu'elle jouera dans son parc, le 26 janvier, à midi, une partie de 20 fr. contre la société Ste-Blaise.

— La société du Coq chantant établie chez Louis Verkamer, rue St-Louis, a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle jouera dimanche 25 janvier le rendage d'une belle partie de coqs contre la société Remy du « Cœur d'Or. » — Mise au parc à 4 heures précises.

BIBLIOGRAPHIE

Revue catholique des Revues. — Bi-mensuelle. Parait le 5 et le 20 de chaque mois à partir du 5 juillet 1895. — Chaque semestre forme un volume de 1,056 p., avec tables alphabétiques et analytiques spéciales. — Les abonnements partent des 5 et 20 de chaque mois. — Abonnements : France : un an 14 fr, six mois 8 fr. ; Etranger (U. P.) : un an 17 fr., six mois 9 fr 50. — Chaque numéro se vend séparément 0 75 c. — N.-B. — Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ph. Mazoyer, 10, rue Cassette ; pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. l'Administrateur de la *Revue Catholique des Revues*, 16, rue Cassette, Paris.

Sommaire du n° 14. — 20 Janvier 1896. — 14. Les études d'histoire religieuse en Allemagne. — Le prince Louis-Napoléon avant la Révolution de 1848. — Problèmes d'Extrême-Orient. — Le sacré collège. — Patriotisme. — Les Trappistes. — Le casier civil. — Le poison des flèches. — Inscriptions d'horloges et de cloches. — Chronique scientifique. — Chronique des revues nouvelles.

Revues analysées (210 articles variés). — I. — Langue française. — Correspondant (p. 163). — Chronique scientifique (p. 164). — Ciel et Terre (p. 164). — Ménestrel (p. 164). — Missions catholiques (p. 164). — Quinzaine (p. 165). — Réforme sociale (p. 166). — Revue bleue (p. 166). — Revue canadienne (p. 166). — Revue des Deux-Mondes (p. 167). — Revue des religions (p. 168). — Revue des revues (p. 168). — Revue encyclopédique (p. 168). — Revue scientifique (p. 169). — Sociologie catholique (p. 169).

II. — Langues étrangères. — Arte (p. 169). — Biblical World (p. 170). — Ciudad de Dios (p. 171). — Civilta cattolica (p. 171). — Cosmopolitan (p. 171). — Hemat (p. 171). — Homiletic Rewiew (p. 172). — Judische Presse (p. 172). — Katholischen missionen (p. 172). — Kœlner Pastoralblatt (p. 172.) — Kraf (p. 172). — Lux (p. 172). — Neue Revue (p. 173). — Nordisk Tidskrift (p. 173). — Open Court (p. 173). — Pastor bonus (p. 174). — Positivist Rewiew (p. 174). — Revista juridica di Cataluna (p. 174). — Sieviernyi Vierstik (p. 174). — Livres nouveaux. — I. Langue française, p. 175; II. Langues étrangères, p. 175. Bibliographie, p. 176.

Dans son numéro du 1er janvier, **La Quinzaine** publie : Catholiques et Romains, par M. l'abbé Duchesne, de l'Institut. — La fin de Balzac et son théâtre, d'Edmond Biré. — Dans Napoléon et le Code civil, M. Charles Baussan apprécie curieusement le législateur, tandis que M. de Grandmaison, avec Un Mariage sous le premier Empire, nous fait entrevoir le despote. Il y a là des lettres de jeune mariée d'une fantaisie bien féminine et d'un décousu très charmant. Viennent ensuite: Les Médecins chinois: Norbert Lallié. — La politique extérieure de l'Angleterre · P. Ragey — Chronique de Quinzaine: [Jean de Prémery. — Courrier de Rome, Un Consistoire secret Chevalier Mac-Swiney.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Abonnement : France : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. — Etranger (Union postale) : un an, 28 fr. ; six mois, 16 fr. ; trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an pour le clergé, l'Université et les instituts catholiques: 20 fr. — Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les abonnements, ainsi que les mandats ou valeurs, sont reçus par l'administrateur de *La Quinzaine*, 62, rue de Miromesnil, Paris ; ou par le Directeur de l'Imprimerie de l'Œuvre Expiatoire, à La Chapelle Montligeon (Orne). On s'abonne également sans frais dans les bureaux de Poste. — Prix de la livraison : 1 fr. 50. — Pour les annonces, s'adresser à l'Agence Parisienne de Publicité, 7, rue Joquelet, Paris. 41254d

Les cachets médicamenteux, altérables, cassants, trop gros, nécessitent pour être avalés de l'eau et une cuillère. Pour la quinine, les *Capsules de Pelletier* les ont depuis longtemps remplacés ; toutes les familles possèdent aujourd'hui ces petites capsules de la grosseur d'un pois, solubles, inaltérables qui agissent vite et permettent de conjurer une maladie dès l'apparition d'un état fiévreux. 41387d

On ne cesse de louer la Pâte Regnauld et le Sirop Regnauld contre la toux. Pourquoi ? Parce que ces deux préparations ne cessent de donner satisfaction aux malades les plus difficiles, les plus exigeants : prompt soulagement par les plus agréables des médicaments. Toutes pharmacies et, 19, rue Jacob, Paris. 41339d

MAISON DU TAPIS
7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix
LE PLUS GRAND CHOIX — LES MEILLEURS PRIX
AMEUBLEMENTS
TENTURES
LINOLEUM
CARPETTES
MOQUETTES
OBJETS DE LA CHINE ET DU JAPON pour cadeaux

Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

DÉPOT Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

40954

LES ULCÈRES VARIQUEUX
sont guéris très vite par la méthode qu'emploie
M. VANDENDRIESSCHE, médecin spécialiste
LILLE, 6, Rue de Puébla, 6, LILLE

NOTA. — Toutes les pommades étant nuisibles, le traitement est d'une simplicité surprenante, mais il faut venir à la **consultation** de 9 h. à midi ou de 2 à 5 heures.

POMMADE ANTIDARTREUSE
La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, les Pellicules, la Chute des Cheveux.

2 fr. 25 le pot; 2,50 par mandat-poste

TÉLÉPHONES
POUR RÉSEAUX
Installation de réseaux particuliers. — Sonneries et Appareils Electriques. — Contrôleurs de Rondes. — Porte-Voix. Paratonnerres. — Piles. — Fils, etc.
Ets RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT
Fournisseur des grandes administrations
13, contour Saint-Martin, 13 ROUBAIX | 51bis, boulevard de la Liberté LILLE
LES MAISONS SONT RELIÉES AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

AFFICHAGE GÉNÉRAL ET DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
L. AUDBOURG & Cie
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
PARIS
La Maison L. AUDBOURG & Cie, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1er ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile ; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
S'adresser à M. DUEZ, Directeur
4, Rue Ste-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.
93567

MÉDECINE *Maladies de la Gorge de la Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et l'abus du *tabac*. Faites usage de **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faites usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**; Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris, et dans les principales pharm. de France. 188[illegible]

GOFFIN et GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage
Nouveaux PLANCHERS syst. Hennebique
ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES
en acier et béton de ciment
SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 23 janvier.

Les cours continuent toujours à progresser d'une façon assez sensible.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 21 janvier.

Les cours de l'or sont à 326 0/0 piastres papier monnaie.

Buenos-Ayres, 18 janvier.

Arrivages réguliers, affaires suivies, prix haussants. Depuis nos précédentes cotations les prix ont haussé de ca 3 0/0.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 23 janvier.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité ... balles Australie, 20 b. Plata, b Cap.

Anvers, le 22 janvier.

A la réunion des Importateurs, il a été décidé que la prochaine vente publique de laines s'ouvrira le 5 février. Les quantités à exposer seront déclarées le 27 courant et l'ordre de vente sera publié le 30 du même mois.

Havre, 22 janvier.

(D'un correspondant particulier)

Laines. — Marché à peine soutenu la cote a été de nouveau baissée de 0,50 pour les mois de juin à décembre. Marché calme on a traité :

25 balles Buenos-Ayres janvier à 124,50; 225 b. id. mars 126,50 à 127; 100 b. id. mai à 127,50; 25 b. id. juin à 128, 50 b. id. juillet à 129, 25 b. id. octobre à 130.

Londres, 20 janvier.

(Avis de MM. Fred. Huth et Cie)

Le total disponible pour ces ventes et les quantités offertes et retirées jusqu'au 18 courant s'élèvent à : 205,000 balles, 59,063 balles et 3,041 balles.

La tendance à la hausse qui se manifesta dès le début des enchères a fini par se développer en une avance notable pour toutes les laines merinos d'Australie. Les genres supérieurs en suint au-dessus de 9d, actuellement très disputés par l'Amérique, réalisent 1/2d de plus qu'en décembre. Mais un gain relativement bien plus considérable encore est à signaler dans les suints bonnes à moyennes, et notamment dans les fortes laines broken et pièces, qui bénéficient de 1/2d à 3/4d. la lb. Toutes les scoureds se cotent 1d. plus cher. Les croisées, sans accuser de hausse marquée, restent très fermement tenues.

Pour les Cap nous enregistrons aussi quelque amélioration, surtout dans les snow-whites extra supérieures et les supérieures en suint ; mais l'avance est un peu capricieuse, et pour le gros des laines du Cap les prix ne dépassent pas le niveau de décembre.

Le ton des enchères est très ferme et la concurrence est générale.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

FRANCE

Reims, 21 janvier.

Le Bulletin bi-mensuel accuse pour la première quinzaine des affaires en général un peu moins actives, sans que les prix en aient été influencés.

La question de l'élévation des droits d'entrée, en Amérique, continue à être l'objet des préoccupations du commerce.

Peigné. — La demande a été un peu moins active cette quinzaine, sauf pour les petits genres qui sont rares et recherchés. Les mérinos et croisés